|  |  |
| --- | --- |
|  | **Institut de Développement de l’Ethique et de l’Action pour la Solidarité***Association d’intérêt général* |

**Amélioration Continue – Synthèse des actions**

**Ce document s’inscrit dans la convention d’accompagnement entre l’Institut IDEAS et l’Organisme**

**Suite au Comité Label du date**

#

**Rappel du contexte** : La phase « Amélioration Continue et Communication » débute après l’obtention du Label IDEAS par l’organisme accompagné.

L’enjeu est de répondre aux observations et demandes éventuelles du comité label et de poursuivre les travaux initiés dans la phase précédente, tout en développant, autour du Label, une communication efficace. Elle fait l’objet de l’annexe 2 de la convention d’accompagnement qui a été signée entre les 2 parties

**Rappel des documents et informations à adresser à l’Institut IDEAS par l’Organisme bénéficiaire**

* Adresser chaque année, **au plus tard** en début du quatrième trimestre
	+ le rapport annuel présenté en AG ou au CA
	+ les rapports émis par son Commissaire aux comptes (rapport sur les comptes annuels et rapport spécial[[1]](#footnote-1)),
	+ les PV des réunions du Conseil d’administration
	+ le rapport annuel établi par Comité d’Audit pour le CA.
* Informer l’Institut IDEAS de l’existence d’une annotation « relevé d’anomalies » émise par le commissaire aux comptes lors de son dernier Rapport annuel et le cas échéant de le fournir à IDEAS
* Adresser tout document relatif à la mise en œuvre d’une procédure d’alerte ou de mise en redressement judiciaire.
* Informer l’Institut IDEAS de toute négociation en cours susceptible d’envisager un rapprochement avec un autre Organisme

**Rappel des remarques à prendre en compte dans le plan d’action d’amélioration**

(Remarques issues du comité label, du rapport des conseillers ou du rapport du contrôleur externe)

|  |  |
| --- | --- |
| Origine | Remarques |
| **Comité Label** |  |
| **Contrôleur externe** |  |
| **Conseillers bénévoles** |  |

**Rappel des attendus, si existence, à transmettre au comité label**

## REUNIONS de SUIVI

Les conseillers IDEAS organiseront, en début de chaque année, une réunion de travail dont l’objet sera de mettre au point le planning des travaux de l’année considérée et de définir le nombre de réunions nécessaires au pilotage de ces travaux.

Le rythme minimum de réunions attendu est d’une réunion par trimestre.

Date de la prochaine réunion : le **Date**.

L’Institut IDEAS organisera, au cours du quatrième trimestre de chaque année, la réunion de synthèse qui permettra :

* + de constater dans une version actualisée du fichier des bonnes pratiques les progrès réalisés,
	+ de traiter les éventuelles difficultés rencontrées,
	+ et de mettre au point, à la demande éventuelle du comité label ou de l’Institut IDEAS, un document de synthèse sur la situation de l’organisme par rapport au guide IDEAS des bonnes pratiques.

Fait à Paris le

**Pour IDEAS Pour l’Organisme bénéficiaire**

**La Déléguée Générale La/Le Président(e) ou sa/son représentant(e) habilité(e)**

Suzanne CHAMI

1. À l’exception des fondations RUP [↑](#footnote-ref-1)